

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 25.208 T: Réglementation de la circulation et du stationnement Fête de la Saint Vincent.

Le Maire de la Commune de Renaison,

- **Vu** les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la route,
- **Vu** la demande présentée le 4 novembre 2025 par Les Amis du Patrimoine rural en Côte Roannaise auprès de nos services tendant à obtenir l'autorisation d'organiser la fête de la Saint Vincent le week-end des 24 et 25 janvier 2026,
- **Considérant** que pour le bon déroulement de cette manifestation, il convient de réglementer le stationnement et la circulation de tous les véhicules ;

ARRETE

Article 1 :

Le samedi 24 janvier 2026 de 8h à 14h est organisée la fête de la Saint Vincent, Placette des Halles à Renaison.

Article 2 :

Du vendredi 23 janvier 2026 à 17h30 au samedi 25 janvier 2026 à 15h l'arrêt et le stationnement sont interdits sur la placette des Halles.

Article 3 :

Un défilé a lieu le dimanche 25 janvier 2026 de 10h30 à 12h.

Il emprunte successivement la rue de Gruyères, la placette des Halles, la place du 11 novembre, la rue du 10 août 1944, la rue du Commerce, la rue Traversière pour rejoindre la place Jean Baptiste Remontet.

Les organisateurs sont chargés d'assurer la sécurité du défilé et de réguler la circulation. Ils sont à cet effet munis de gilets jaunes et éventuellement de fanions.

Pendant le défilé la circulation peut être momentanément barrée et déviée.

Article 4 :

Cet arrêté est adressé à :

- Monsieur le Commandant de brigades de gendarmerie de Renaison,
- Monsieur le Président des Amis du Patrimoine rural en Côte Roannaise.

Renaison, le 20 novembre 2025

Le Maire,
Laurent BELUZE

